

Rapport annuel 2009

Table des matières

Bienvvenue	1
Avant-propos du Président	2
Introduction du Secrétaire Général	4
Economie & Finance	
Solvabilité II	6
La finance durable pour les mutuelles?	7
Une nouvelle architecture de contrôle européenne.....	7
Pour les petits assureurs orientés sur leurs membres,	8
les temps s’annoncent difficiles	
Affaires juridiques	
Gouvernance des entreprises d’assurance.....	9
eCall : Gagner du temps, sauver des vies	9
Statut de la Mutuelle Européenne.....	10
Les consommateurs de services financiers ont besoin de véritables choix	11
Communications	12
Agenda social	13
De membre à membre	
RSE et mutualité : un mariage évident.....	14
Gestion des risques sur le lieu de travail	15
Gestion des sinistres automobiles	15
Tirer le meilleur parti de la réassurance	15
A propos d’AMICE	
Gouvernance et financement.....	16
AMICE Board & Secretariat	17
Structure de travail de l’AMICE	18
Membres de l’AMICE	19

Bienvenue

L'AMICE est la voix forte et unie du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative européenne.

Représenter le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative

L'AMICE est depuis janvier 2008 la seule organisation représentative du secteur en Europe depuis la fusion des deux associations antérieures. Forte de 120 membres directs et 1600 membres indirects – qui représentent un tiers des compagnies d'assurance en Europe et 20% du revenu des primes – l'AMICE parle au nom d'une part significative du secteur de l'assurance.

Promouvoir les principes de la mutualité

Etant collectivement détenues par leurs membres, les compagnies d'assurance mutuelles et coopératives peuvent être définies comme des organisations démocratiques, dirigées par leurs valeurs et plaçant l'assuré au cœur de leurs préoccupations. Dans la mesure où ils ne sont pas focalisés sur la rentabilité à court terme, les membres de l'AMICE peuvent adopter une perspective à long terme qui valorise les objectifs sociaux et économiques.

Créer une égalité de traitement dans le domaine de l'assurance

Les assureurs mutuels et coopératifs ne bénéficient pas toujours des mêmes opportunités que les sociétés anonymes : lorsqu'une nouvelle législation est développée, les spécificités du secteur sont parfois négligées. Le travail de l'AMICE vise donc à s'assurer de la prise en compte des intérêts des mutuelles et coopératives et du maintien de la diversité des services financiers, particulièrement dans la mesure où les projets clés - tels que Solvabilité II - auront un impact profond sur la future forme du secteur de l'assurance.

Servir une vaste diversité de membres

L'AMICE se compose de membres divers, allant des petites organisations présentes exclusivement dans une région, aux leaders nationaux, agissant à l'échelle européenne, dans des groupements et partenariats transfrontaliers. Forts de la combinaison de valeurs partagées et de formes juridiques similaires, leurs intérêts peuvent converger de manière constructive dans une association européenne. L'AMICE veille aux intérêts de toutes les mutuelles en Europe : qu'elles soient de grande ou petite taille.



Chers collègues,

Les membres de l'AMICE sont extrêmement divers : l'association comprend en effet des assureurs vie et non-vie, des leaders du marché et de petites entités servant des communautés très spécifiques. Ce qui les unit est le rôle clé que tous jouent en matière de choix et de diversité des services financiers proposés aux consommateurs de tout le continent. Nombreux sont les sujets actuels dont l'intérêt est crucial pour le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative. Mais un thème domine clairement : Solvabilité II. Il affecte quasiment tous les courants et projets de travail de notre association. L'assurance mutuelle est à l'origine historique de notre activité, et les entreprises mutuelles et coopératives offrent une véritable alternative et une diversité absolument nécessaire dans le secteur de l'assurance européen. Or, cette diversité doit être protégée.

Depuis trop longtemps, le consensus politique a privilégié le modèle d'assurance basé sur la valeur actionnariale et marginalisé l'approche axée sur les membres des mutuelles et coopératives, au détriment des consommateurs. L'AMICE et les organisations qui l'ont précédée ont constamment averti des dangers systémiques posés par une monoculture financière.

Les économies européennes, nos marchés nationaux, ont été fortement secoués pendant la crise économique des dernières années. Cette crise a été favorisée par une approche unilatérale, s'appuyant presque exclusivement sur les opérations à grande échelle et se concentrant sur une maximisation des profits à court terme. Mais, à l'évidence, cela a orienté nos économies dans une mauvaise direction.

Le déséquilibre qui en résulte entre les intérêts de l'individu, de l'entreprise et de la société a été mis en fortement mis en avant par la crise. Le risque moral provoqué par l'attitude « trop gros pour faire faillite » est désormais devenu douloureusement évident pour les gouvernements nationaux et les contribuables alors qu'ils doivent renflouer leurs secteurs bancaires.

Je crois fermement qu'une évolution fondamentale dans la réflexion est nécessaire. Afin de stabiliser le secteur financier, les acteurs doivent être davantage diversifiés. Cela exige l'égalité de traitement de tous les assureurs, indépendamment de leur taille ou de leur forme juridique.

Lorsqu'elle débat avec les décideurs politiques internationaux et européens, l'AMICE souligne l'importance de la stabilité du marché pour le secteur de l'assurance ; le service proposé aux assurés ne sera pas adéquat si l'affectation des fonds propres est la seule préoccupation réglementaire. Avoir un large éventail de prestataires promeut la concurrence, favorise la cohésion sociale et constitue la meilleure garantie de stabilité à long terme.

Alors que les nouvelles mesures d'implémentation de Solvabilité II ont commencé à prendre forme en 2009, il est devenu clair qu'un nouveau régime réglementaire peut potentiellement devenir une menace majeure pour la diversité du marché européen de l'assurance.

Si le principe de proportionnalité introduit par Solvabilité II ne fonctionne pas dans la pratique, nous risquons d'assister à une consolidation agressive du marché. Des exigences disproportionnées en termes de gouvernance et de reporting posent de réels problèmes aux assureurs les plus petits. De même, une hausse des exigences en fonds propres frappera très durement les assureurs mutuels et coopératifs. Tout cela est parfaitement documenté dans de nombreux commentaires et études d'évaluation d'impact.

Réagissant à une crise financière dont les origines résident dans le secteur bancaire, le recalibrage radical de la formule standard telle que proposée par le CEIOPS pourrait se traduire par une augmentation des exigences en fonds propres de pas moins de 60% pour les assureurs non-vie et de 100% pour les assureurs-vie. A l'évidence, des efforts doivent encore être faits avant qu'un modèle de calibrage approprié ne soit déterminé.

L'introduction de Solvabilité II à la fin de l'année 2012 exigera également des mesures de transition rigoureusement élaborées et des dispositions de «protection des droits acquis» appropriées pour éviter la disparition inutile et contre-productive des entreprises qui exercent leur activité sans défaillance depuis des décennies ou des siècles. Pour un grand nombre d'entre elles, le temps disponible avant une mise en œuvre totale sera probablement trop court, en particulier si les mesures de mise en œuvre arrivent plus tard que prévu. Les solutions contre-cycliques, telles que les réserves d'égalisation aident les assureurs à se préparer aux inévitables fluctuations de l'activité ; elles devront être reconnues à l'avenir.

De nombreux aspects sont encore à définir dans Solvabilité II et l'AMICE continuera à plaider fortement en faveur de solutions pragmatiques qui maintiennent la diversité et une concurrence saine dans le secteur de l'assurance, en trouvant le juste équilibre entre la protection du consommateur et le choix du consommateur.

Bien que l'AMICE soit une organisation relativement jeune, je suis heureux de dire que nous sommes désormais fermement établis et respectés comme la seule voix du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative en Europe. La contribution positive que l'AMICE apporte à l'élaboration des décisions politiques est largement reconnue par les institutions européennes et par les organisations internationales concernées, telles que l'IAIS.

Bien évidemment, l'objectif de l'AMICE ne consiste pas uniquement à faire entendre la voix de nos membres et à apporter un point de vue sur les affaires publiques européennes. Bien que notre objectif principal était initialement de s'assurer une forte adhésion de nos membres et de créer une identité de groupe claire pour notre nouvelle association, nous avons pu, au cours des douze derniers mois, faire considérablement progresser les activités au service de nos membres.

En facilitant le partage d'expérience et l'identification des meilleures pratiques, l'AMICE est la preuve vivante du fonctionnement pratique de l'idéal mutuel. Une initiative clé à cet égard est le soutien aux adhérents alors qu'ils se préparent à satisfaire les exigences de Solvabilité II.

Un autre domaine qui m'intéresse particulièrement est le développement d'une vision européenne partagée de la mutualité. Nos valeurs, notre modèle commercial et notre proximité avec le client sont autant d'atouts actuellement sous-évalués. La Stratégie Europe 2020 du Président Barroso a récemment souligné l'importance de l'économie sociale de marché comme moyen de sortir des crises économiques actuelles. En défendant les valeurs mutuelles, nous aidons à créer une force durable sur le marché des services financiers et un avenir plus sain pour les consommateurs du monde entier.



Asmo Kalpala, Président de l'AMICE



Chers collègues,

Lorsque l'AMICE a emménagé dans ses nouveaux bureaux au début de l'année 2009, cela n'a pas seulement marqué la fin de la période de démarrage de notre jeune association. Ce déménagement a également renforcé la perception que l'AMICE s'était établie comme la voix forte, unie et moderne du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative en Europe – donnant dans le même temps un regain de motivation considérable à l'équipe du Secrétariat et augmentant l'efficacité de notre travail.

Cet élan ainsi créé était tout à fait bienvenu et nécessaire, car par la suite, la situation a été plus difficile et les obstacles ont fortement augmenté. Suivant la finalisation de la directive cadre de Solvabilité II au début de l'année 2009, le travail sur les mesures de mises en œuvre, s'est accéléré. Dans un processus de consultation sans précédent, le CEIOPS a diffusé plus de cinquante documents de consultation sur des questions souvent extrêmement techniques. Le fait que l'AMICE, en tant que petite association, ait été en mesure de fournir des commentaires sur plus de trente de ces documents constitue un remarquable succès et il aurait été impossible sans le soutien constant de nos membres, notamment ceux qui travaillent activement à la task force Solvabilité II sous la direction compétente de ses deux co-présidents.

Mais je pense que la valeur de l'AMICE n'est pas simplement mesurable en termes de pages écrites ou de commentaires produits. Le véritable succès est triple :

- Pour chaque membre, le processus de discussion a – du moins je l'espère – ouvert les yeux et affûté les sens sur les défis à venir et a apporté des données précieuses aux débats internes sur la manière d'y faire face ;
- Entre les membres, les nombreuses réunions, appels en conférence et échanges d'e-mails ont favorisé une atmosphère de coopération et suscité une meilleure compréhension des positions et particularités de chacun d'entre eux ; et
- Au niveau européen, l'AMICE a prouvé qu'elle était une voix compétente et respectée pour nos membres, notamment lorsque des avis sont recherchés sur le point de vue du secteur mutuel et coopératif et lorsque des points de vue sont requis sur les assureurs de taille petite et moyenne.

Avec plus d'une centaine d'institutions répondant aux consultations publiques du CEIOPS, se faire entendre peut parfois s'avérer difficile. Cependant, l'AMICE est désormais établie comme l'une des associations clés du secteur paneuropéen intégrées dans les consultations et discussions non publiques de l'UE. En siégeant d'égal à égal avec le CEA, les forums CRO et CFO, et le Groupe consultatif des actuaires, le rôle de notre association revêt une importance particulière : parler au nom du secteur et, en particulier, défendre les intérêts des membres de taille petite et moyenne de l'AMICE.

L'année a également vu beaucoup d'activité dans le travail de membre à membre de l'AMICE. Essentiellement conçus comme une plateforme où les membres se rencontrent pour échanger leurs connaissances sur des thèmes pratiques spécifiques, ces événements sont néanmoins ouverts aux participants externes concernés, qui ajoutent ainsi un point de vue et ajoutent de la valeur pour les membres de l'AMICE. Au total, près d'une centaine de personnes provenant de 16 pays ont participé à nos événements de membre à membre. La préparation, le programme et la logistique, ainsi que le travail de suivi, tel que l'évaluation de l'événement, font largement valoir l'effort consenti. Les séminaires de membre à membre reçoivent régulièrement une excellente évaluation des participants, et se classent au plus haut niveau sur l'échelle de rapport qualité/prix parmi les activités de l'association.

Le travail de l'AMICE sur le projet de Statut Mutuel Européen était davantage centré sur lui-même en raison de l'arrivée à terme des mandats du Parlement européen et de la Commission. Avec l'entrée en fonction du nouveau Parlement européen et de la nouvelle Commission depuis la fin de l'année 2009, le dialogue concernant une étude de faisabilité pour cet important projet juridique peut être repris. La task force Affaires Juridiques a consacré une grande partie de son attention à la question de la gouvernance des assureurs, alors que l'IAIS et l'OCDE s'engageaient dans des initiatives distinctes afin de réviser leurs travaux existants dans ce domaine. L'AMICE doit rester vigilante afin que les réactions de ces autorités à la crise financière n'entraînent pas une réglementation indifférenciée et excessive du secteur financier. Les assureurs n'étaient pas au centre de la crise financière et nous devons régulièrement rappeler aux régulateurs que : «l'assurance n'est pas la banque !»

Les 120 organisations membres de l'AMICE constituent un atout essentiel parce que les membres directs procurent à l'association une proximité avec la pratique du marché de l'assurance; cet avantage contribue en effet à la réputation de notre association en tant que partenaire de discussion essentiel au niveau européen. Satisfaire les attentes élevées de nos membres – un objectif qui est de plus profondément ancré dans la tradition mutuelle de prise de décision ascendante, transparente et démocratique – est très stimulant. La récente mise à niveau des ressources informatiques du Secrétariat ainsi que le lancement de l'extranet de l'AMICE ont été conçus pour faciliter et améliorer nos communications avec tous nos membres. Notre vaste enquête sur les membres a apporté un point de vue nécessaire sur les attentes et exigences de nos membres. Les conclusions constitueront la base d'un futur plan stratégique qui sera présenté aux membres lors de l'Assemblée générale de Gênes en mai 2010. Promouvoir la mutualité tout en assurant le succès commercial des assureurs de taille petite et moyenne et en améliorant de plus la valeur de l'association pour ses membres sont quelques uns des points forts de la stratégie.

Globalement, 2009 a été une année positive et très active pour notre association. Nous avons eu des succès évidents et nous tirons les leçons de certains revers. Le fait que le résultat reste positif n'est possible que grâce à la contribution de tous ceux qui participent à notre travail – les institutions et les personnes. Je souhaite donc adresser mes remerciements au Président et au Conseil d'administration de l'AMICE. Je suis impatient de coopérer avec le nouveau Conseil d'administration nommé en été 2010 et ne doute pas que nous trouverons le juste équilibre entre continuité et nouvelle inspiration.

Enfin, je souhaite remercier, avec le Président de l'AMICE, l'équipe dévouée du secrétariat. Fournissant non seulement la base du travail interne de l'association, cette équipe constitue l'interface compétente et (presque) toujours souriante de l'association avec ses membres et le monde extérieur.

Je crois fermement que l'AMICE, avec son esprit de coopération et d'assistance mutuelle, a posé les jalons d'une année 2010 réussie ; ensemble, nous sommes prêts à soutenir une bonne cause.



Gregor Pozniak, Secrétaire général de l'AMICE

Solvabilité II

Solvabilité II a été approuvé au printemps 2009 et les assureurs mutuels et coopératifs ont accepté sur le principe l'évolution vers une approche moderne et basée sur le risque. Le thème de l'Assemblée générale de l'AMICE en juin 2009 était «Optimisons Solvabilité II». Ayant obtenu plusieurs améliorations du texte cadre de niveau 1, certaines «optimisations» étaient encore considérées nécessaires, tant dans les mesures de mise en oeuvre de niveau 2 qu'au sein des organisations membres. Le concept de proportionnalité, inscrit dans le dispositif était perçu comme ayant le potentiel de garantir l'égalité de traitement de tous les assureurs, quelle que soit leur taille et leur structure juridique.

Tout au long de l'année, et en particulier après avoir reçu l'avis du CEIOPS sur les mesures

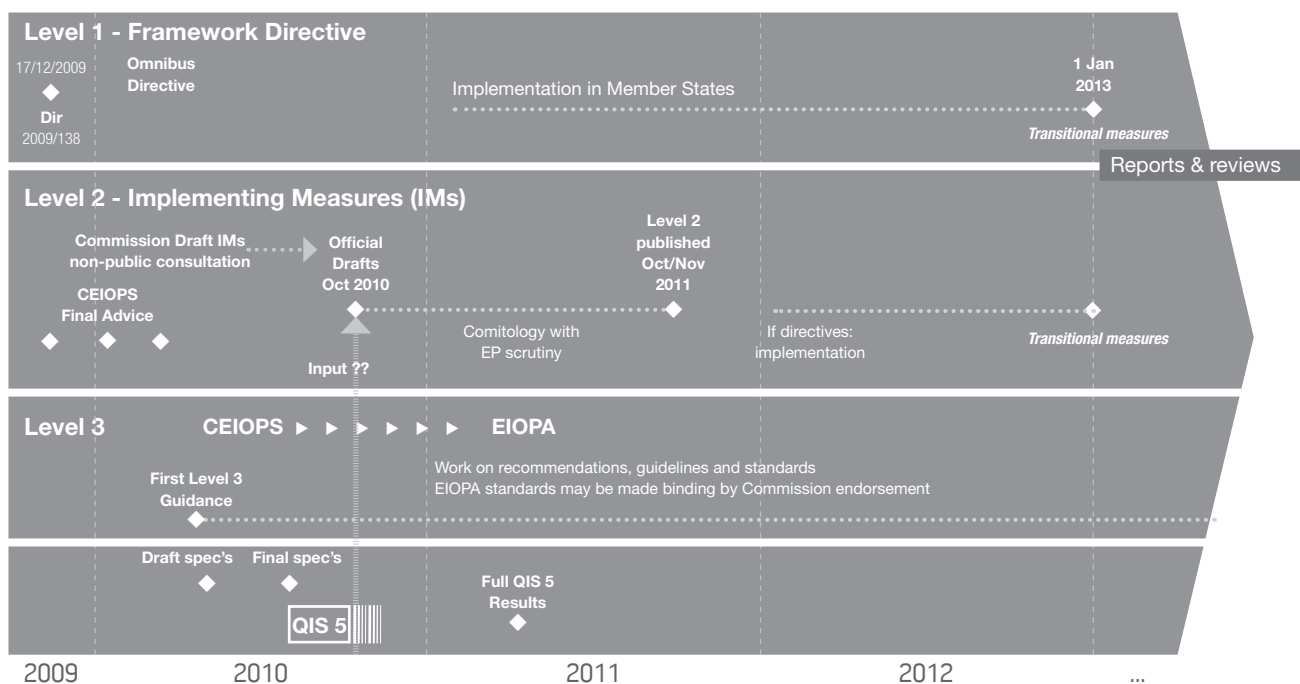
de niveau 2, cet optimisme prudent a laissé la place à un sentiment mitigé, entre réalisme sobre et inquiétude sérieuse. Les membres de l'AMICE craignent en effet que, si le principe de proportionnalité ne fonctionne pas dans la pratique, le marché de l'assurance européen verra une consolidation agressive du marché, plus notablement parmi les assureurs et mutuelles de taille plus petite.

Alors que la Commission rédige actuellement les mesures de niveau 2 et que le QIS5 est en cours de préparation, l'AMICE doit exercer son lobby avec force, conjointement avec les autres associations du secteur afin de réduire les excès de prudence réglementaire. Elle doit de plus continuer à défendre fortement les intérêts du secteur mutuel et coopératif.

Solvabilité II - chronologie

En 2009, le projet Solvabilité II est passé des mains des co-législateurs – le Parlement européen et le Conseil – au CEIOPS qui a engagé de nombreuses consultations à propos de leurs avis à la Commission en ce qui concerne les mesures d'application de niveau 2.

L'AMICE a pris une part active aux discussions pour le compte de ses membres. Après avoir publié ses avis, le CEIOPS s'est engagé dans l'exercice d'orientation du niveau 3, et la balle est à nouveau dans le camp de la Commission à qui il revient de rédiger les mesures d'application.



La finance durable pour les mutuelles ?

Gunnar Andersson, président du Groupe de travail Economie et Finance de l'AMICE passe en revue les principales évolutions réglementaires de 2009 et analyse leur impact probable sur le concept embryonnaire de finance durable.



Quelles questions ont été prioritaires à l'ordre du jour des mutuelles cette année ?

La politique économique et financière européenne se développe rapidement. Des mesures de mise en œuvre trop complexes ont été suggérées pour Solvabilité II, et, en réaction à la crise financière, des propositions ont été faites pour changer significativement l'architecture de contrôle. De plus, un débat est né sur le provisionnement dynamique. Initialement proposé comme moyen de décourager la volatilité dans le secteur bancaire, il présente des parallèles évidents avec l'utilisation des réserves d'égalisation des assureurs, et semble étroitement lié au concept émergent de finance durable.

Qu'entend-on par finance durable ?

Bien qu'il n'existe pas encore de définition faisant autorité, la finance durable consiste, pour les entreprises, à trouver des moyens de financer leur activité tout en respectant les valeurs telles que l'éthique, la conscience environnementale, et la citoyenneté d'entreprise responsable. Il s'agit en fait des valeurs de base des mutuelles ; et pour les assureurs mutuels et coopératifs, la question est particulièrement pertinente car ils doivent rester dans les limites imposées par leur structure juridique. Le Projet Solvabilité II a focalisé les esprits sur la capitalisation des entreprises d'assurance et la task force Finance durable de l'AMICE étudie actuellement comment les possibilités de préservation des fonds propres peuvent être renforcées pour les mutuelles.

Solvabilité II posera-t-il des problèmes pour le maintien des fonds propres ?

Ne s'échangeant pas en bourse, les mutuelles et coopératives ont des structures organisationnelles et de bilan qui ne facilitent pas la levée de fonds propres supplémentaires. Si des exigences prudentielles démesurément prudentes conduisent à une exigence trop élevée en fonds propres supplémentaires, notre secteur pourrait s'attendre à voir se concrétiser une

tendance de consolidation qui est non seulement inutile, mais également néfaste pour le citoyen européen. Les assureurs de taille petite et moyenne et les assureurs mono-line qui ne peuvent pas tirer parti des avantages d'une diversification totale sont en première ligne.

L'AMICE travaille pour faire en sorte que le secteur mutuel ne soit pas désavantagé par le débat sur le maintien des fonds propres. Nous pensons que, lorsqu'ils se préparent aux inévitables fluctuations commerciales, les assureurs doivent pouvoir utiliser des solutions contra-cycliques éprouvées, telles que les réserves d'égalisation. Ces mécanismes de stabilisation pourraient également être utilisés plus largement afin de gérer le risque d'investissement, qui a augmenté en raison de la volatilité accrue observée sur les marchés financiers depuis le début de la crise. Bien évidemment, une approche aussi pragmatique nécessiterait également un amendement des normes de reporting financier correspondantes.

Nouvelle architecture de contrôle européenne

Suivant les recommandations du Groupe de Larosière en février 2009, la Commission a publié son concept pour une nouvelle «architecture de contrôle» de l'UE. Cette proposition fait actuellement l'objet d'un examen par le Parlement européen et les Etats membres, et devrait être mise en œuvre à partir de 2011.

Les contrôleurs financiers nationaux travailleront en tandem avec trois nouvelles autorités européennes – une pour l'assurance, une pour la banque et une pour les marchés financiers. L'EIOPA (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) remplacera le CEIOPS et aura des responsabilités supplémentaires comme le pouvoir d'adopter des normes techniques qui seront utilisées dans toute l'Europe (exécutoires si approuvées par la Commission), faciliter des accords entre les contrôleurs nationaux et résoudre les litiges entre les contrôleurs nationaux. Un Comité européen du risque systémique (ESRB) contrôlera la solidité de l'ensemble du système financier.

Le secteur de l'assurance aura sa propre agence sectorielle mais le débat sur le caractère inévitable d'un contrôleur européen horizontal commun n'est pas clos. Il est déjà prévu que l'ESRB proposé soit dominé par les banquiers (centraux). L'AMICE craint que ce déséquilibre n'entraîne l'adoption d'un nombre accru de mesures bancaires pour le secteur de l'assurance.

Pour les petits assureurs orientés sur leurs membres, les temps s'annoncent difficiles



Michel Dupuydauby, membre du conseil d'administration de l'AMICE et président de la ROAM, analyse les changements que le prochain régime Solvabilité II réserve aux assureurs mutuels européens, particulièrement pour les entreprises les plus petites.

Le secteur de l'assurance est-il prêt pour Solvabilité II ?

Les assureurs mutuels et coopératifs se préparent du mieux qu'ils peuvent à l'arrivée de Solvabilité II, mais les inconnues sont encore tout simplement trop

nombreuses pour les assureurs, et notamment les plus petits, pour que tous puissent être certains de respecter le délai défini pour le nouveau régime. L'optimisme initial du secteur est en berne alors que nous voyons un des éléments fondamentaux du dispositif Solvabilité II – à savoir la proportionnalité – faire l'objet d'attaques continues pendant l'afflux d'avis et de propositions concernant les mesures de mise en œuvre.

Quels sont les principaux problèmes pour les assureurs les plus petits ?

Le package réglementaire actuel crée une appréhension parmi les nombreux assureurs mutuels et coopératifs – et pas seulement les PME. Des dangers sont en effet identifiés dans tous les piliers depuis les exigences financières (parfois exorbitantes) jusqu'aux exigences de gouvernance en passant par les obligations de reporting et de publication.

Les frais supplémentaires pour un CRO, un actuaire, une fonction de conformité, les outils informatiques, etc. seront tout simplement impossibles à supporter pour les plus petites entreprises. De même, les règles relatives aux fonds propres affecteront plus fortement les assureurs mutualistes de plus petite taille. C'est la raison pour laquelle les méthodes d'augmentation de fonds propres spécifiques aux assureurs mutuels doivent impérativement être suffisamment reconnues par le nouveau régime. Nous avons besoin de dispositions plus appropriées concernant l'éligibilité et la classification des fonds propres, comprenant les rappels de cotisations aux membres et un traitement adéquat des réserves d'égalisation. Il faut également une plus grande reconnaissance des solutions viables pour l'atténuation du risque, telles que la réassurance non proportionnelle. Les états devront veiller à maintenir le régime d'exemption pour que les micro-assureurs n'aient pas à satisfaire à la totalité de ces exigences.

Comment les assureurs perçoivent-ils les propositions de calibrage ?

Les calibrages, tels que proposés par le CEIOPS doivent simplement changer pour QIS5. L'augmentation du calibrage ne garantit pas aux consommateurs le meilleur compromis: il est largement reconnu que les exigences accrues en fonds propres, ainsi que les obligations coûteuses dans les domaines de la structure organisationnelle, de l'information et du reporting, entraîneront une hausse considérable des prix des produits d'assurance aujourd'hui compétitifs délivrés par les sociétés d'assurance mutuelles. Une fois encore, le secteur mutuel et nos clients seront touchés de manière disproportionnée. Cela est inacceptable; c'est ignorer le consensus atteint au niveau politique suivant QIS4 et sonnerait le glas de nombreux assureurs mutuels et coopératifs PME.

Que réserve l'avenir aux assureurs de plus petite taille ?

A moins que des modifications ne soient apportées, Solvabilité II provoquera une consolidation du marché inutile et sans précédent. Pour les assureurs de plus petite taille, ne bénéficiant souvent pas des avantages de la diversification complète et confrontés à des coûts plus élevés, associés aux poids administratifs imposés par les nouvelles règles de contrôle et d'information, les conséquences seront très graves. Un grand nombre d'entre eux pourraient être obligés de démutualiser, de fusionner, voire de cesser leurs activités. L'effet négatif pour les consommateurs serait double: les primes devraient augmenter et la diversité des prestataires – et par conséquent la concurrence – diminuerait.

Quels sont les recours possibles contre cette situation ?

Etre vigilants sur les éléments de calibration inadéquats, veiller aux dispositifs relatifs aux fonds propres des mutuelles et coopératives, et aménager le temps ! L'AMICE doit plaider fortement en faveur de dispositions visant à faciliter la transition entre Solvabilité I et II. Parallèlement, les membres de l'AMICE doivent s'engager avec les contrôleurs nationaux concernant la mise en œuvre pratique de Solvabilité II. Le principe de protection des droits acquis est essentiel pour la stabilité du marché. Les nouveaux critères ne doivent pas être appliqués sans discernement aux entreprises.

Affaires juridiques

Tout au long de l'année, la task force Affaires juridiques de l'AMICE réalise une veille sur un large éventail de développements de politiques européennes, tentant d'identifier les questions particulièrement pertinentes pour le secteur mutuel et coopératif ou pour un certain nombre de nos membres. Parmi les éléments à l'ordre du jour en 2009 se trouvaient les questions horizontales telles que la réglementation sur l'exemption par catégorie, les régimes de garantie d'assurance, et le recours collectif des consommateurs ainsi que quelques développements spécifiques à des produits, notamment sur la taxation de certains produits d'assurance-vie et sur les dispositifs d'appel d'urgence dans les voitures. Lorsque cela est possible et approprié, l'AMICE contribue aux débats sur ces sujets au niveau européen.

Le modèle de gouvernance des assureurs mutuels et coopératifs se caractérise par la participation des assurés aux processus de prise de décision et par le principe démocratique de «un sociétaire, une voix». Dans le dialogue réglementaire sur les scènes européenne et internationale, l'AMICE a suscité une prise de conscience des spécificités de l'approche mutuelle et coopérative.

Gouvernance d'entreprise des assureurs

En juillet 2009, l'IAIS et l'OCDE ont publié leur étude technique commune sur la gouvernance d'entreprise des assureurs à laquelle l'AMICE a contribué de manière significative grâce à son statut d'observateur au sein de l'IAIS. Suite à cela, les travaux des deux organisations se sont malheureusement séparés.

L'OCDE a lancé une consultation pour une révision de ses lignes directrices pour la gouvernance des

assureurs qui remonte à 2005 qui avait besoin d'une refonte afin de mieux prendre en compte les évolutions du secteur et de répondre aux conclusions tirées de la crise financière. L'AMICE a commenté le texte préliminaire, encourageant le caractère non prescriptif du texte et attirant l'attention des auteurs sur plusieurs problèmes spécifiques aux mutuelles et coopératives.

L'IAIS a commencé la réécriture de ses Principes de Base d'Assurance (PBA) dont la dernière révision a été faite en 2003. L'AMICE joue un rôle actif au sein du Sous-Comité Conformité et Gouvernance au sein duquel sont élaborés les textes préliminaires de nouveaux principes sur l'octroi de licence, la gouvernance, la légitimité des personnes, le contrôle interne et la rémunération.

La task force Affaires juridiques apporte également son soutien à la task force Solvabilité II et au secrétariat sur les questions relatives à la gouvernance dans le débat sur Solvabilité II (pilier II). Il est essentiel que les dispositions de gouvernance du nouveau dispositif réglementaire tiennent correctement compte des caractéristiques spécifiques des assureurs mutuels et coopératifs et qu'elles respectent le principe de proportionnalité.

eCall: gagner du temps, sauver des vies

La Commission européenne souhaite que le dispositif eCall soit installé dans toutes les nouvelles voitures vendues en Europe d'ici à 2014.

En août 2009, la Commission a publié une communication qui encourage l'interopérabilité des systèmes de réponse d'urgence nationaux en convenant de protocoles de communication standardisés. L'objectif du projet eCall est de réduire les délais de réponse des services d'urgence en cas d'accident de la circulation.

L'AMICE est un membre-observateur de la Plate-forme européenne de mise en œuvre d'eCall qui travaille pour garantir une mise en œuvre opportune, efficace et harmonisée du service. Le déploiement d'eCall devrait ouvrir la voie à un ensemble de services télématiques, dont ceux intéressant les assureurs proposant des polices d'assurance au kilomètre.

Statut de la Mutuelle Européenne

Le projet d'un Statut de Mutuelle Européenne reste à l'ordre du jour de l'AMICE et les évolutions de l'année dernière – les progrès du dispositif réglementaire de Solvabilité II, avec l'émergence d'un ensemble de conseils extrêmement prudents du CEIOPS, ainsi que les réactions à la crise financière, comprenant une forte demande en pratiques professionnelles alternatives – ont, pour un grand nombre, constitué un nouvel argument de poids en faveur d'un dispositif juridique transfrontalier pour les mutuelles au niveau européen.

En 2009, année du changement de la Commission et du Parlement européens, le travail de l'AMICE s'est

axé sur l'amélioration de l'argumentaire en faveur d'une étude de faisabilité sur la SME et sur le renforcement de la prise de conscience du problème chez les nouveaux députés européens.

Les échanges d'expérience avec le secteur des fondations (pour lequel une consultation publique a eu lieu en 2009, suivant la publication d'une étude de faisabilité) et le secteur des coopératives (dont le statut européen actuel sera révisé en 2010) ont fourni à l'AMICE un point de vue précieux sur les défis que présentent ces différents projets (voir interview ci-dessous).



Agnès Mathis, Directrice adjointe de Cooperatives Europe, décrit les défis rencontrés lors de la création d'un statut pour la Société Coopérative Européenne (SCE).

Comment le Statut de Coopérative Européenne est-il né ?

Le débat a commencé il y a vingt ans lorsque la

Commission européenne a commencé à étudier un statut de Société Européenne. Les organisations coopératives voulaient également pouvoir réaliser plus facilement des activités transfrontalières et n'entendaient pas être obligées de modifier leur forme juridique pour ce faire. Elles ont donc commencé à collaborer avec la Commission sur le projet initial. Peu après, trois statuts ont été envisagés: un pour les coopératives, un pour les mutuelles et un pour les associations.

Pourquoi la SCE a-t-elle progressé plus rapidement ?

Il a été décidé de séparer les statuts. Cette décision a été essentielle, et si elle n'avait pas été prise, il est peu probable que la SCE existerait à l'heure actuelle. Pour un certain nombre de raisons, la SCE était considérablement plus avancée que les autres projets, notamment parce que la législation nationale sur les coopératives existait dans la quasi-totalité des Etats de l'UE. Ensuite, malgré des discussions internes sur des aspects spécifiques, l'ensemble du secteur a convenu

de faire du lobbying de manière cohérente, c'est-à-dire de parler d'une seule voix aux institutions européennes. Enfin, les efforts européens ont été soutenus par un important lobby au niveau national, qui a convaincu les Etats membres de l'UE de la nécessité du statut. La réglementation a ainsi été adoptée en 2003 et est entrée en vigueur en 2006.

Quel a été l'impact de la SCE ?

La SCE a amélioré la visibilité du mouvement coopératif et la viabilité de la pluralité des formes d'entreprises européennes. Elle est également le signe d'une reconnaissance opportune de l'importance politique et économique des coopératives au niveau européen. En termes pratiques cependant, la SCE nécessite toujours une simplification. La réglementation fait en effet trop souvent référence aux dispositions nationales. Or, en raison de la variation des dispositions dans chaque Etat membre, plusieurs statuts existent. Cooperatives Europe étudie actuellement l'application de la réglementation. L'objectif est d'identifier les domaines dans lesquels la SCE fonctionne bien et ceux dans lesquels des améliorations peuvent être faites. En lui-même, un instrument juridique n'est pas suffisant – les services de soutien, la mise en réseau ainsi que l'éducation joueront un rôle fondamental dans la demande finale pour la SCE.

Les consommateurs de services financiers ont besoin de véritables choix



Rym Ayadi est responsable du département « Etablissements financiers et Politiques prudentielles » au Centre pour les Etudes de Politiques Européennes (CEPS), un institut indépendant de recherche politique, situé à Bruxelles. Elle est également membre du Forum FIN-USE, un groupe d'experts en services financiers qui informe la Commission européenne sur les préoccupations des utilisateurs.

Les régulateurs valorisent-ils la diversité dans les services financiers ?

Avant la crise financière, le consensus politique et du marché libéral privilégiait le modèle de valeur actionnariale dans les services financiers. Les alternatives, dont notamment les mutuelles et coopératives, étaient souvent perçues comme comparativement moins efficaces. Une étude récente du CEPS enquêtant sur la diversité dans le secteur bancaire a néanmoins révélé que globalement, les caisses d'épargne et les banques coopératives enregistraient de meilleures performances en temps de crise financière que le secteur en général. C'est une indication tangible et pertinente de la manière dont la diversité dans les systèmes financiers peut aider à réduire le risque systémique, tout en offrant d'autres avantages.

L'UE doit-elle légiférer en faveur de la diversité ?

La décision politique ne doit pas nécessairement chercher à favoriser une forme organisationnelle plutôt qu'une autre. Du point de vue de l'utilisateur, si votre assureur a investi votre épargne de retraite dans des actifs toxiques, peu importe qu'il soit une mutuelle ou une société anonyme cotée en bourse : le résultat sera le même. Pour que la diversité dans les services financiers ait de la valeur aux yeux des décideurs politiques, les avantages économiques et sociétaux proposés doivent être clairement exposés : il est intéressant de noter qu'en Allemagne et en Espagne par exemple, la contribution sociétale des caisses d'épargne est prévue ; aux Pays-Bas, en raison des liens de proximité et des relations étroites avec leurs clients, les coopératives bancaires

peuvent promouvoir la croissance dans des régions défavorisées.

Quel est le point de vue de l'utilisateur sur les avantages de Solvabilité II ?

Solvabilité II doit trouver le juste équilibre entre la protection des consommateurs et le fonctionnement efficace du marché. Le calibrage du degré de protection des consommateurs est un sujet sensible car les augmentations de coût seront en dernier lieu supportées par le consommateur, et si elles sont trop élevées, Solvabilité II pourrait entraîner la baisse du groupe d'assurés – ce qui pose d'autres problèmes en termes de politique d'assurance. L'approche basée sur le risque du contrôle prudentiel peut accélérer la tendance qui a vu des assureurs promouvoir des produits tels que des contrats en unités de compte car ces produits transfèrent le risque financier au consommateur et deviennent ainsi encore plus lucratifs car ils réduisent les exigences en fonds propres.

L'un des points forts du marché européen de l'assurance est la diversité de ses prestataires. La coexistence d'entreprises d'actionnaires et de participants, d'entreprises de taille petite, moyenne et grande, spécialisées et généralistes, répond le mieux au large spectre des besoins des consommateurs et promeut la concurrence, la stabilité et l'intégration sociale. C'est pourquoi le FIN-USE estime que la garantie de l'égalité de traitement entre les compagnies d'assurance de taille petite et moyenne doit constituer un principe directeur de Solvabilité II.

«Il semble qu'il y ait un risque de mise sous pression des compagnies mutuelles, car les fonds propres supplémentaires requis par Solvabilité II ne peuvent provenir que des bénéfices non distribués après impôt. Les compagnies à responsabilité limitée ont la possibilité de lever des fonds propres sur le marché. Le Forum FIN-USE ne juge pas si une forme juridique de société est préférable à une autre, mais craint que les utilisateurs assurés par les mutuelles ne soient inutilement lésés par l'impact de Solvabilité II.»

«Les conséquences de Solvabilité II pour les utilisateurs. Une évaluation du FIN-USE», janvier 2007

Communications

La qualité de la communication est l'élément vital de toute association européenne. Pour une association relativement jeune, elle est essentielle. Depuis sa création, l'AMICE a consacré beaucoup d'énergie à comprendre les valeurs partagées que représente la nouvelle association. Cet effort a été payant car l'AMICE possède désormais une identité de groupe représentative d'un secteur fort et unifié.

En tant que voix des assureurs mutuels et coopératifs européens, l'AMICE doit avoir une présence et une visibilité dans les affaires internationales et européennes. En tant que plate-forme unique pour les assureurs, l'AMICE doit également faciliter le partage des meilleures pratiques et l'expertise parmi ses nombreux membres et piloter le débat sur les principaux problèmes législatifs et réglementaires. Atteindre ces objectifs avec des ressources limitées exige que l'AMICE communique efficacement avec tous les acteurs internes et externes.

Prendre le pouls des membres

La force de l'AMICE se fonde sur l'expertise et le dévouement de ses membres. Disposant d'une petite équipe en interne, l'AMICE doit s'appuyer sur des outils de communication efficaces lorsqu'elle optimise l'échange avec et entre les membres.

Maintenir une conversation avec 120 organisations membres, réparties dans 17 pays, n'est pas toujours simple. C'est pourquoi en automne 2009, l'AMICE a réalisé une étude exhaustive auprès de ses membres pour savoir si l'association satisfait leurs attentes et identifier les domaines dans lesquels des améliorations pourront être faites à l'avenir.

L'étude comprenait quatre sections. La partie principale traitait des performances de l'association et de l'efficacité de sa communication. L'étude sondait également les

points de vue des membres sur Solvabilité II – identifiant les inquiétudes et vérifiant le niveau de préparation au nouveau régime. La troisième section de l'enquête mesurait le niveau d'intérêt dans la Responsabilité Sociale d'Entreprise et la dernière section concernait les sujets essentiels, dont les résultats seront intégrés dans le document stratégique rédigé pour l'Assemblée générale de l'AMICE qui se déroulera à Gênes en mai 2010.

Les résultats préliminaires de l'étude indiquent que globalement, le message passe. Plus de quatre personnes interrogées sur cinq se sentaient bien informées des activités de l'association et près de 70% estimaient que l'AMICE représente efficacement leurs intérêts spécifiques. Les suggestions de changement comprenaient des demandes pour améliorer la portée auprès des petits assureurs. Pour les membres, Solvabilité II reste le courant de travail prioritaire, les questions sur la gouvernance étant le deuxième domaine le plus valorisé pour les assureurs mutuels et coopératifs.

Mises à jour du site web de l'AMICE

Suivant le lancement du site web de l'AMICE au début de 2009, la deuxième phase du projet – la partie réservée aux membres du site – a été déployée au deuxième semestre de l'année. Les membres de l'AMICE verront leur expérience de communication améliorée déclinées sur un ensemble de fonctions incluses dans trois nouvelles sections. Dans le travail quotidien, la zone *Réunions des membres* est probablement la plus intéressante, offrant un accès instantané à tout les documents de réunion ainsi qu'à une inscription en ligne. *Trouver un membre* contient des informations sur chaque membre de l'AMICE, comprenant le type d'activité ainsi que les chiffres d'affaires, et le nom de la personne de contact auprès de l'AMICE. La *Bibliothèque de référence* contient divers documents de référence intéressant les membres. Dans le même temps, le site web ouvert au public (désormais également partiellement en français), qui propose tout un ensemble d'informations sur l'association et la mutualité ainsi que les newsletters et prises de position de l'AMICE, reçoit déjà jusqu'à 200 visites par semaine.

Agenda social

Parallèlement aux coopératives, fondations et associations, les mutuelles constituent des membres engagés de l'économie sociale. Les entreprises dans l'économie sociale partagent en effet une philosophie commune, même si elles opèrent dans des domaines extrêmement différents. Par leur nature, ces organisations sont démocratiques. Elles croient fortement dans les valeurs humaines et poursuivent activement une approche de «double résultat» qui équilibre les performances économiques avec les intérêts sociétaux.

L'AMICE participe à un certain nombre d'initiatives qui cherchent à développer un meilleur équilibre entre les ressources financières et humaines. Ces efforts trouvent de plus en plus un écho politique aux plus hauts niveaux ; lorsque le président Barroso a défini sa vision de l'Union Européenne de 2020, il a souligné que la sortie de la crise financière doit donner lieu à une économie sociale de marché durable.

Un partenariat social dans l'assurance

La population européenne est vieillissante et en déclin. Pour les assureurs, le problème démographique a un impact sur les produits – en tant que fournisseurs de pensions, d'assurances de santé et de soins à long terme – et en tant qu'employeurs. Le Comité de Dialogue Social Sectoriel de l'Assurance (ISSDC) a récemment négocié une déclaration commune sur la démographie.

Cette déclaration engage les partenaires sociaux européens à créer une force de travail durable, compétente et diverse, se concentrant sur trois aspects distincts : équilibre vie privée et travail ; maintien de l'employabilité et développement des carrières ; et santé et sécurité au travail. Une nouvelle réflexion sur la stratégie d'emploi est nécessaire afin de conserver et motiver le personnel expérimenté tout en augmentant l'attractivité pour les nouveaux talents.

La notion de «dialogue social» fait référence à la négociation, la consultation et l'échange d'informations entre l'employeur et les salariés sur des questions d'intérêt commun concernant la politique économique et sociale. Au niveau européen, l'AMICE est l'une des organisations représentant les employeurs d'assurance au sein de l'ISSDC.

L'avenir des ressources humaines

L'AMICE participe à l'étude lancée par la Commission européenne afin de déterminer les futures compétences en ressources humaines dont le secteur des services financiers européens aura besoin dans les prochaines années. Les politiques de dotation en personnel et de formation constituent le cœur de l'étude qui déterminera les principales options politiques dont disposent les principaux acteurs. D'ici à l'automne 2010, la Commission publiera un rapport identifiant les principales tendances et les moteurs du changement et catégorisant les compétences émergentes.

Renouvellement du mandat de l'intergroupe parlementaire

L'Intergroupe sur l'Economie sociale du Parlement européen, un groupe de travail de parlementaires transpartisants, a vu son mandat renouvelé. Le groupe se réunit régulièrement pour échanger des points de vue sur la politique et la législation de l'UE liées aux questions d'économie sociale. Il facilite le dialogue entre les parlementaires européens, les représentants de la Commission européenne, et les acteurs de la société civile. L'intergroupe est coordonné par Social Economy Europe (SEE), dont l'AMICE est membre.

Stratégie Europe 2020

Dans sa réponse consultative à la proposition de stratégie 2020 de la Commission européenne, la SEE a souligné que les entreprises de l'économie sociale doivent pouvoir concurrencer les autres entreprises, sur un niveau équivalent. Dans le domaine des services financiers, la SEE a approuvé le rapport du Parlement européen appelant à la préservation de la diversité des établissements financiers. Ce rapport a souligné que la législation ne doit pas favoriser un seul type d'entreprise, forme juridique ou type de produit au détriment d'un autre.

De membre à membre

L'AMICE est une plate-forme d'information unique pour le secteur européen de l'assurance mutuelle et coopérative. Mettant clairement l'accent sur l'activité de base de l'assurance, le groupe de travail « De membre à membre » propose un large éventail de séminaires et d'événements de mise en réseau qui offrent un aperçu des dernières évolutions du secteur. Il s'agit d'un forum au sein duquel les assureurs mutuels de toute taille peuvent partager des ressources en se réunissant pour discuter de sujets d'intérêt commun, partager l'expertise et en savoir plus sur les meilleures pratiques – autant d'éléments qui apportent une valeur ajoutée aux résultats quotidiens du secteur.

RSE et mutualité : un mariage évident



Anu Pylkkänen, présidente de la task force RSE de l'AMICE, décrit comment l'orientation vers le client instinctive de la mutualité constitue la plate-forme idéale pour la citoyenneté d'entreprise responsable.

La RSE est-elle une question prioritaire pour les mutuelles ?

La Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) n'est pas une question prioritaire, c'est bien plus important que cela ! Les assureurs mutuels pratiquent depuis longtemps le développement durable. Regarder au-delà des performances financières pour obtenir des résultats socialement positifs fait partie intégrante du modèle économique des mutuelles. C'est inscrit dans nos gènes.

Les mutuelles doivent-elles s'exprimer davantage sur la RSE ?

Un récent forum multi-acteurs sur la RSE de la Commission européenne, a révélé que 70% des Européens faisaient aujourd'hui moins confiance à l'entreprise qu'en 2007. La RSE est une manière de rétablir cette confiance si nécessaire. Les assureurs travaillent dans un secteur qui communique généralement de manière assez prudente. Les mutuelles doivent donc effectivement mettre l'accent sur leur rôle sociétal, mais nombreuses sont celles qui n'en font pas nécessairement la publicité. Cela dit, des

signes montrent que cela évolue. J'ai été encouragée par les conclusions de l'étude de l'AMICE auprès de ses membres qui révèle que la moitié d'entre eux ont désormais une politique de RSE spécifique.

Qu'implique la RSE pour les opérations quotidiennes ?

L'enquête auprès des membres a révélé que la RSE est essentiellement utilisée pour les produits et services et pour améliorer la gestion des sinistres. Mais elle offre également un potentiel pour tous les aspects de notre activité. La politique de RSE sert de guide dans les relations avec les différents interlocuteurs de l'assureur et peut être utilisée à des fins de stratégie de marque. Les membres l'utilisent également, bien que dans une moindre mesure, dans les fonctions de gestion interne et pour l'évaluation.

La RSE englobe une large gamme d'activités bénévoles. Parmi nos membres, nous avons noté que des critères sociaux sont appliqués à un large ensemble de branches d'activité, dont l'assurance-vie, l'assurance automobile, l'assurance immobilière et les services de gestion d'actifs. Les critères environnementaux sont essentiellement utilisés dans les produits immobiliers et automobiles.

Quels sont les moteurs de la RSE ?

Globalement, les initiatives de RSE sont volontaires. Les sociétaires-membres, clients et employés sont de loin les avocats les plus éloquentes sur le développement durable. Rares sont les membres de l'AMICE qui considèrent que les autorités publiques ou les fournisseurs sont particulièrement influents. Les assureurs qui s'engagent véritablement en faveur de la RSE peuvent prévoir une augmentation de leurs avantages concurrentiels.

Quels sont les futurs défis de la RSE pour les assureurs ?

L'intégration de la RSE dans la politique d'investissement est un domaine qui prend une dynamique internationale, et ce, grâce aux initiatives telles que les Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies. Mais dans la réalité, les futurs défis dépendront du niveau de développement spécifique de la RSE de chaque assureur. L'étude de l'AMICE a révélé que seule une minorité de membres produisent un rapport sur leur activité de RSE. Je suis heureuse de pouvoir dire que les fréquents ateliers de l'AMICE sur la RSE rencontrent un réel succès. Notre objectif principal est de donner le point de vue de praticiens sur les techniques de RSE à valeur ajoutée. En montrant tous ses aspects, nous aidons le secteur à l'intégrer plus largement dans son activité quotidienne.

Gestion des risques sur le lieu de travail

Avec l'explosion des frais médicaux dans toute l'Europe, les risques liés à l'emploi constituent une inquiétude croissante pour tous les assureurs. Les pays dans lesquels l'assurance indemnisation des salariés – pour accident et/ou maladie – relève totalement ou partiellement du secteur privé rencontrent de nombreux défis.

Le séminaire Assurance Indemnisation des Salariés de l'AMICE qui s'est tenu le 11 et 12 mai à Lisbonne était destiné à aider les assureurs à accroître leurs compétences techniques et à mieux gérer les risques liés à l'emploi. L'événement a été accueilli par Mutua dos Pescadores et Sagres.

Les présentations de haut niveau se sont concentrées sur les régimes d'indemnisation actuels en Europe et comprenaient une analyse comparative des systèmes publics/privés en place dans la région du Benelux. Elles ont été complétées par des ateliers présentant des études de cas sur des questions pratiques telles que l'évaluation du coût des maladies et dommages corporels et l'amélioration de la rééducation des patients gravement blessés.



Gestion des sinistres automobiles

L'assurance automobile est une branche d'activité essentielle pour de nombreux assureurs mutuels et coopératifs. Le séminaire le plus récent du Réseau Sinistres Automobiles de l'AMICE avait pour thème principal la réduction des sinistres afin d'améliorer les résultats. Quatre ateliers ont fourni des rapports utiles sur les meilleures pratiques, sur la manière dont les assureurs peuvent réduire les sinistres via de meilleures mesures de prévention, réhabilitation et détection des fraudes. Une mise à jour sur les dernières évolutions réglementaires du marché de l'assurance automobile

européen ainsi qu'un aperçu de la future gestion des sinistres au vu de l'émergence des voitures intelligentes avec télématique intégrée étaient également à l'ordre du jour. L'événement, qui s'est déroulé à Niort, en France les 24-25 septembre 2009 a été accueilli par l'IMA (Inter Mutuelles Assistance), une filiale conjointe de plusieurs membres de l'AMICE.



Tirer le meilleur parti de la réassurance

La task force sur la Réassurance de l'AMICE a organisé la deuxième Réunion des Gestionnaires Européens de Réassurance Mutuelle et Coopérative les 23-24 avril 2009. S'étant tenu à Athènes et accueilli par Syneteristiki, la rencontre a reçu 100% de notes positives de la part des participants. Les quatre sessions de l'événement ont abordé des sujets particulièrement intéressants pour les gestionnaires de réassurance mutuelle et coopérative : les avantages du système de notation de la réassurance, l'impact de la réassurance sur le Capital de Solvabilité Requis, et la modélisation des catastrophes. Cette session a montré le mode de construction de ces modèles – les participants convenant qu'une convergence accrue entre ces modèles, qu'une meilleure transparence et qu'une plus grande exhaustivité des données seraient nécessaires à l'avenir. Une discussion d'actualité sur les pandémies a conclu le séminaire.



Gouvernance et financement de l'AMICE

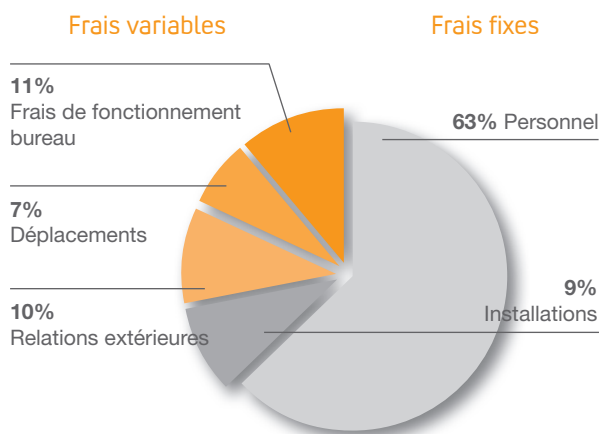
L'AMICE est une association internationale sans but lucratif de droit belge (aisbl/ivzw), fondée le 6 décembre 2007. Son budget est presque exclusivement constitué des contributions des membres. AMICE ne perçoit aucun subside d'institutions publiques, nationales ou internationales.

L'organisme directeur suprême de l'AMICE est l'Assemblée Générale. En 2009, l'Assemblée Générale s'est tenue le 3 juin à Bruxelles.

Performances financières

L'exercice financier de l'association en 2009 s'est clôturé sur un excédent de 169 646 EUR. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de reporter cet excédent sur l'exercice 2010.

Les commissaires aux comptes de l'AMICE, Ernst & Young, ont porté un avis favorable sur les comptes 2009. Une version complète des comptes annuels et du rapport des commissaires aux comptes sont disponibles séparément pour les membres de l'AMICE.



Le Président de l'Association est le Président du Conseil et de l'Assemblée Générale. L'actuel président est Asmo Kalpala de Tapiola (FI), son mandat s'étend jusqu'en 2010.

Le Conseil d'Administration est chargé de la gestion des activités de l'association et de s'assurer que les activités sont conformes à l'objet de l'association et aux résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale. Depuis le mois d'avril 2010, le Conseil d'Administration est constitué de 22 membres issus de 14 pays. Le mandat de tous les administrateurs prend fin en 2010.

Milliers d'€	2009	2008
Revenus		
Revenu de cotisation	1,082	848
Autre revenu	19	29
Dépenses		
Frais de personnel	- 582	- 441
Installations	- 83	- 47
Frais de fonctionnement de bureau	- 60	- 63
Déplacements	- 64	- 61
Événements	- 30	- 14
Relations extérieures	- 65	- 43
Informatique	- 40	- 20
Projets	- 6	- 27
Autres	- 1	- 6
Excédent	170	155

Conseil d'administration de l'AMICE au 20 avril 2010

Président

Asmo Kalpala, *Tapiola*, FI

Vice-Président

Werner Görg, *Gothaer*, DE

Trésorier

Jacques Forest, *P&V*, BE

Membres

Gunnar Andersson, *Folksam*, SE

Urs Berger, *Swiss Mobiliar*, CH

Patrick Brothier, *FNMF*, FR

Grzegorz Buczkowski, *TUW SKOK*, PL

Jean-Luc de Boissieu, *GEMA*, FR

Donato Deganutti, *Unipol Gruppo Finanziario*, IT

Michel Dupuydauby, *ROAM*, FR

Cor Ensing, *Univé Dichtblij*, NL

Luigi Lana, *Società Reale Mutua di Assicurazioni*, IT

Róbert Lilli, *KÖBE*, HU

Hans-Christian Marschler, *R+V Versicherung AG*, DE

Pablo Mongelos, *Seguros Lagun Aro*, ES

Mike Rogers, *LV=*, UK

Mogens N. Skov, *Købstædernes Forsikring*, DK

Ann Sommer, *Länsförsäkringar*, SE

Bernard Thiry, *Ethias*, BE

Wolfgang Weiler, *HUK-Coburg*, DE

Georg Zaum, *Mecklenburgische*

Versicherungsgesellschaft a.G., DE

Dimitrios Zormpas, *Syneteristiki*, GR

Secrétariat de l'AMICE

AMICE Secrétariat

Rue du Trône 98

B-1050 Bruxelles

Belgique

Tél: +32 2 503 38 78

Fax: +32 2 503 30 55

Gregor Pozniak

Secrétaire général

Tél: +32 2 609 56 41

Email: gregor.pozniak@amice-eu.org

Catherine Hock

Secrétaire générale adjointe

– Affaires juridiques et publiques

Tél: +32 2 609 56 43

Email: catherine.hock@amice-eu.org

Helen Sheppard

Secrétaire générale adjointe

– Membres, gouvernance et communication

Tél: +32 2 609 56 42

Email: helen.sheppard@amice-eu.org

Silvia Herms

Conseiller Senior

– Affaires économiques et financières

Tél: +32 2 609 56 44

Email: silvia.herms@amice-eu.org

Marlen Freire

Assistante administrative

Tél: +32 2 503 38 78

Email: secretariat@amice-eu.org

Elisabetta Ruà

Détachée de *Società Reale Mutua di Assicurazioni*, IT,

d'octobre à décembre 2009

«...La composition du Conseil représentera la diversité, la représentation géographique et le type d'activité des membres de l'association.»

Art. 12.1.4 des statuts de l'AMICE

Structure de travail

➤ Groupe de travail Economie et Finance

Président: Gunnar Andersson (SE)

Task force Solvabilité II

Co-Présidents: Yanick Bonnet (FR)
Markku Paakkanen (FI)

Task force Comptabilité

Co-Présidents: Fabrice Guenoun (FR)
Catharina Henkow (SE)

Task force Financement Durable

Président: Timo P. Laakso (FI)

➤ Groupe de travail Affaires Juridiques

Président: Luigi Lana (IT)

Task force Statut de Mutuelle Européenne (EMS)

Co-présidents: Renaud Huard (FR)
Pedro Bleck Silva, AIM (PT)

Task force Affaires Juridiques

Président: Prof. Eduardo Greppi (IT)

➤ Groupe de travail Membre à Membre

Président: Mogens N. Skov (DK)

Task force RSE

(Responsabilité Sociale des Entreprises)
Président: Anu Pylkkänen (FI)

Task force Gestionnaires des Sinistres Auto

Président: Gilles Bezençon (CH)

Task force Réassurance

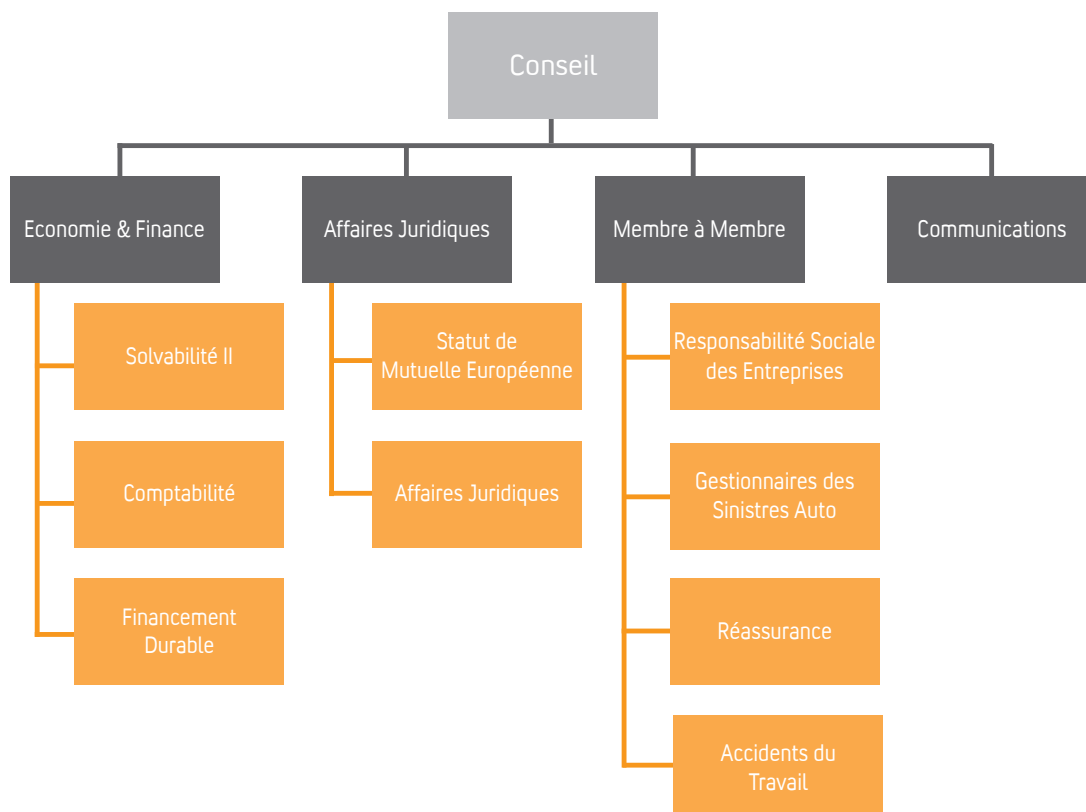
Co-Présidents: Piet Haers (BE)
Andrea Carusi (IT)

Task force Assurance Accidents du Travail

Président: Renaud Rosseel (BE)

➤ Groupe de travail Communications

Président: Grzegorz Buczkowski (PL)



Membres de l'AMICE au 21 avril 2010

L'AMICE représente directement 120 assureurs mutuels et coopératifs et 1600 autres indirectement, via l'adhésion de 7 associations nationales d'assureurs mutuels.

L'adhésion active à l'AMICE est ouverte aux assureurs mutuels et coopératifs européens et leurs associations nationales. L'adhésion en tant que membre associé est ouverte aux assureurs mutuels et coopératifs non européens.

Les autres parties intéressées peuvent demander le statut d'observateur.

Les membres de l'AMICE comprennent des assureurs de toute taille (certains parmi les plus grands acteurs européens, d'autres très petits) ainsi que toutes les lignes d'activité (vie, automobile, santé, agriculture, etc.).



Allemagne

Alte Leipziger Lebensversicherung a.G., Bayerische Beamten Lebensversicherung a.G., Concordia Versicherungs-Gesellschaft a.G., Continentale Krankenversicherung a.G., DEBEKA Verischerungsvereine, DEVK Deutsche Eisenbahn Versicherung Lebensversicherungsverein a.G., DEVK Deutsche Eisenbahn Versicherung Sach- u. HUK-VVaG, Gartenbau-Versicherung VVaG, Gothaer Konzern, GVV-Kommunalversicherung, Hallesche Krankenversicherung a.G., HDNA VVaG, HDI - Haftpflichtverband der Deutschen Industrie V.a.G., HUK-Coburg Haftpflicht-Unterstützungskasse kraffahrender Beamten Deutschlands a.G. in Coburg, IDUNA Vereinigte Lebensversicherung aG für Handwerk, Handel und Gewerbe, INTER Krankenversicherung AG, Itzehoer Versicherung Brandgilde von 1691 VVaG, LVM Landwirtschaftlicher Versicherungsverein Münster a.G., Mecklenburgische Versicherungs-Gesellschaft a.G., OKV - Ostdeutsche Kommunalversicherung a.G., R+V Versicherung AG, Signal Krankenversicherung a.G., Signal Unfallversicherung a.G., Stuttgarter Lebensversicherung a.G., Vereinigte Hagelversicherung VVaG, Volkswohl Bund Lebensversicherung a.G.
Verband der Versicherungsvereine a.G. e.V.

Autriche

Austria Versicherungsverein a. G. Privatst., Collegialität Versicherung a.G., Österreichische Hagelversicherung, TIROLER Verscherung V.a.G., Voralberger Landes-Versicherung VaG

Belgique

AMMA Assurances, Emani, Ethias Droit Commun, Fédérale Assurance, Mensura Caisse Commune, P&V Assurances SCRL, SECURA N.V., SECUREX Vie
UAAM (Union des Associations d'Assurances Mutuelles)

Danemark

ALKA, Købstædernes Forsikring, LB Group, Lokal Forsikring GS, Sygeforsikringen «danmark», Thisted Forsikring, Tryggingarfelagid Føroyar, Ulykkesforsikringsforbundet for Dansk Fiskeri

Espagne

A.M.I.C. - Asociación Mutualista de la Ingeniera Civil, ASEMAS, MUSAAT Mutua de Seguros a prima fija, MUSSAP Mutua de Seguros y Reaseguros a prima fija, Mutua de Propietarios Mutua de Seguros y Reaseguros a prima fija, Mutua Madrileña Automovilista SSPF, Mutua MMT Seguros Sociedad Mutua de Seguros a prima fija, MUTRAL, Pelayo Mutua de Seguros, Seguros Lagun Aro S.A.
Confederación Española de Mutualidades

Finlande

Ålands Ömsediga Försäkringsbolag, Fennia Mutual Insurance Company, Local Insurance Mutual Company, Tapiola Insurance Group

France

Caisse d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics, Caisse Mutuelle Marnaise d'Assurance (CMMA), CGPA, Covea SGAM (MMA, GMF, MAAF), GAMEST, La Comtoise, La Mondiale Groupe, La Mutuelle d'Assurance des Pharmaciens, L'Auxiliaire, L'Etoile, MACIF, M.A.C.S.F Groupe, MAIF, MATMUT, Mutuelle Centrale de Réassurance, Mutuelle de Poitiers Assurances, Mutuelle des Architectes Français Assurances (MAF), Réunion des Mutuelles d'Assurances Régionales (REMA), SHAM (Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles), S.M.A.B.T.P. & S.M.A.VIE B.T.P., Thélem assurances, Union Mutualiste Retraite (UMR)
FNMF (Fédération nationale de la Mutualité Française)
GEMA (Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances)
ROAM (Réunion des Organisations d'Assurance Mutuelle)

Grèce

Syneteristiki Insurance Co.

Hongrie

KÖBE, TIR Biztosító Egyesület

Italie

ITAS Group, Società Reale Mutua di Assicurazioni, Unipol

Pays-Bas

efm onderlinge schepenverzekering u.a., Leeuwarder Onderlinge Verzekeringen U.A., NOFF, OOM Holding NV, Onderlinge Verzekeringsmaatschappij Donatus, Univé Dichtbij, Univé Zuid-Holland, Zevenwouden,
Federatie van Onderlinge Verzekeringsmaatschappijen (FOV)

Pologne

TUW TUW, TUW SKOK

Portugal

Mutua dos Pescadores, MACIF Portugal - Companhia de Seguros S.A.

Slovénie

Vzajemna Mutual Insurance Company

Suède

AFA Life, Folksam, Länsförsäkringar

Suisse

Emmental Versicherung, Mutuelle Vaudoise, Swiss Mobiliar Holding Ltd.

Royaume-Uni

The Co-operative Financial Services, The Cornish Mutual Assurance Co. Ltd, LV=

Membre associé

Groupe SONAM Assurances (Senegal)

Observateurs

Euresa, Swiss Reinsurance Company

Nouveaux adhérents en 2009

Federatie van Onderlinge Verzekeringsmaatschappijen (FOV) (NL)
Mutua Madrileña Automovilista SSPF (ES)
TIROLER Versicherung V.a.G. (AT)
Union Mutualiste Retraite (UMR) (FR)
Vorarlberger Landes-Versicherung VaG (AT)
Euresa (FR) (Observateur)



FSC

Mixed Sources
Product group from well-managed
forests and other controlled sources

Cert no. SGS-COC-004540
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council



Association of Mutual Insurers and
Insurance Cooperatives in Europe aisbl
Rue du Trône 98 | B-1050 Bruxelles | Belgique
T: +32 2 503 38 78 | F: +32 2 503 30 55
secretariat@amice-eu.org | www.amice-eu.org